



Pour citer cet article :

Fauconnet Marcelle, *Création du développement du service social à l'enfance de Paris*, association Olga Spitzer, 1973



Marcelle FAUCONNET

Directrice Honoraire du Service Social de l'Enfance de Paris

CREATION
et
DEVELOPPEMENT
du
SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
de PARIS

Les quelques notes qui vont suivre n'ont pas la prétention de représenter autre chose qu'une série de souvenirs personnels sur une carrière assez longue (41 ans), d'assistante sociale, close par la retraite puis, trois ans plus tard, par un grave accident qui m'a privée d'une partie de mes moyens et de tout esprit de synthèse.

Ce sont d'abord des souvenirs familiaux, antérieurs à mon orientation vers le service social et responsables en grande partie de celle-ci, qu'il me semble intéressant d'évoquer.

Mon père, professeur de sociologie à la SORBONNE avait fait la connaissance vers 1922, d'une assistante sociale américaine, Miss Chloë OWINGS, venue en France pendant la guerre avec l'armée de son pays et qui avait ensuite travaillé activement à l'action sociale de reconstruction dans les régions dévastées. Son travail dans ce domaine ayant pris fin, elle désirait faire une étude, une thèse en Sorbonne et vint voir le Professeur de Sociologie. Celui-ci, après l'avoir fait parler sur ses expériences personnelles et, notamment, sur son travail d'assistance sociale auprès d'un tribunal pour enfants aux Etats-Unis, lui suggéra une étude sur ce plan qui, à sa connaissance, n'avait pas de précédent en France. Il l'introduisit auprès des magistrats qui, à Paris, s'occupaient des problèmes judiciaires intéressant l'enfance, très peu étudiés à l'époque.

C'est ainsi que, à la maison où elle venait souvent, je fis la connaissance de Miss OWINGS et j'entendis parler pour la première fois d'une forme d'activité sociale tout à fait nouvelle pour moi.

Chloë OWINGS allait souvent au tribunal et y parlait beaucoup de ses expériences avec les deux juges attachés alors à ce genre d'affaires : Messieurs AUBRY et Henri ROLLET ; ce dernier, préoccupé depuis longtemps de problèmes de rééducation de l'enfant en difficultés, puisqu'il avait créé notamment le Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence.

Ces magistrats en vinrent à parler à Miss OWINGS des cas particuliers qu'ils étudiaient et l'un d'eux lui demanda un jour comment elle aurait cru bon qu'on traitât l'affaire qui l'occupait ; c'était, si j'ai bonne mémoire, une demande de correction paternelle.

Elle avoua qu'il lui semblait impossible d'émettre un avis sans faire une enquête sur l'enfant, ses motivations possibles, la situation familiale, l'environnement, et il la chargea de cette enquête, puis d'une autre, etc

Vers 1923 , Monsieur ROLLET désireux de structurer cette activité dont la nécessité lui apparaissait comme le complément indispensable de son travail, rechercha le moyen de lui donner une existence tandis que Miss OWINGS prenait contact avec une assistante sociale française, Mademoiselle Marie-Thérèse VIEILLOT, récemment rentrée en France, puisqu'elle avait fait ses études aux Etats-Unis en 1920-1921 ; et en avait rapporté une technique incomparablement plus sûre et plus évoluée que celle qui commençait à s'élaborer chez nous.

Par ailleurs, Monsieur ROLLET avait su attirer et retenir l'attention de Madame Olga SPITZER, qui mit à sa disposition les moyens financiers à l'aide desquels Mademoiselle VIEILLOT put créer et développer le Service Social de l'Enfance (S.S.E.) près du Tribunal pour Enfants et Adolescents de la Seine.

Madame SPITZER devait en rester jusqu'à sa mort, en 1971, la Secrétaire Générale, s'intéressant à tout et assistant régulièrement aux réunions de travail ; les présidents successifs de l'Association, bientôt déclarée d'utilité publique, étant généralement de hauts magistrats ou fonctionnaires, activement intéressés à ce travail.

Par Mademoiselle VIEILLOT, qui venait parler à mon père, membre du Conseil d'Administration du Service, des problèmes relatifs au développement de l'oeuvre, j'entendais souvent parler de service social, de la compréhension de " l'autre " et de l'aide qui peut lui être apportée, d'une façon qui me semblait répondre tout à fait à l'idée que je me faisais, que j'avais sans doute acquise par éducation, de la vie sociale et d'un travail apparemment utile (plus que l'enseignement musical, auquel j'avais commencé à me consacrer).

Ma première approche du service social fut pourtant une déception. On m'avait adressée pour documentation à une école, puis mise en rapport avec un service social d'industrie, alors naissant, qui me laissait sur une pénible impression de paternalisme conservateur, auquel je ne pouvais adhérer .Puis, Mademoiselle VIEILLOT, mise au courant de ma déception, me fit connaître l'école pratique de service social, boulevard Montparnasse, où elle-même s'employait notamment à l'organisation des stages et ce qu'elle m'en dit, comme l'idée de la retrouver dans le domaine du travail me décidèrent. J'entrai donc à l'école en 1926, à presque 23 ans (ce qui me semblait horriblement vieux pour commencer quelque chose). Des deux années d'école (2 seulement à l'époque) je ne dirai rien. Ce furent, comme toutes les vies d'étudiantes sans doute, une succession d'expériences enthousiasmantes ou décevantes. Elles faillirent d'ailleurs se conclure, à cause d'une timidité et d'un trac presque maladifs, par un échec à l'examen de sortie ; celui-ci acquis tout de même, heureusement, devait se transformer en 1932 en une équivalence du Diplôme d'Etat récemment créé.

4

SEPTEMBRE 1928 :

Premier poste, c'est la création d'un service municipal polyvalent, c'est-à-dire médico-social, dans une banlieue " rouge ", après un stage dans une ville voisine où la formule était déjà pratiquée. Polyvalent, cela impliquait aussi bien des soins à domicile (pour lesquels nous étions insuffisamment formées) qu'un service plus spécifiquement social à la consultation de nourrissons, dans les écoles comme assistantes scolaires et auprès du Bureau d'Aide Sociale, alors Bureau de Bienfaisance ; toutes besognes auxquelles nous étions affectées en fonction d'une soigneuse sectorisation. Cela répondait à ce que je cherchais pour débiter, car la connaissance approfondie d'un quartier et la diversité des problèmes qui se posent à ses habitants me semblaient représenter une initiation à la vie, au " tout venant ", initiation indispensable avant de pouvoir envisager une spécialisation quelconque ; je ne l'ai jamais regretté et l'ai même souvent conseillé à des débutantes.

Malheureusement la stricte neutralité politique qui nous semblait de rigueur, notamment à une collègue, ancienne camarade d'école, aujourd'hui décédée et à moi-même, était mal vue, en particulier nos contacts épisodiques avec des services sociaux spécialisés qui nous semblaient plus aptes que nous-mêmes à résoudre certains problèmes ; la " Caisse de Compensation " et les " assurances sociales " auxquelles la commune n'adhérait pas étaient du nombre ; ceci ne m'empêcha pas, je dois le reconnaître, de bénéficier totalement de mon salaire pendant un long congé de maladie que je dus passer en montagne.

L'appellation péjorative de " réformiste " à laquelle j'étais constamment exposée, me gênait d'autant plus que des collègues, sans formation professionnelle mais plus engagées sur le plan politique dans le sens de la municipalité, ou l'une au contraire très capable professionnellement mais

indifférente politiquement (ou paraissant telle) et non suspecte de " réformisme " ; ces collègues ne furent pas discutées comme nous. J'en vins à quitter mon poste après 3 ans d'une activité qui me paraissait, à beaucoup d'égards, prometteuse et bien comprise, malgré les réserves ci-dessus concernant des soins à domicile, peu compatibles, sous cette forme avec le service social.

C'est rapidement que j'évoquerai ma seconde expérience, elle aussi, de près de 3 ans, près d'une section du Parquet, le Petit Parquet, propre à Paris et à quelques grandes villes (du moins à l'époque) ; expérience qui consistait à essayer de reclasser, à la demande du magistrat, pour éviter de les poursuivre, des délinquants "mineurs" non pas quant à leur âge , mais quant à la gravité de l'infraction qui leur était reprochée , (vagabondage, mendicité, etc ...)

Le substitut chargé alors du Petit Parquet avait eu l'occasion, en effectuant un remplacement au Tribunal pour Enfants , de faire la connaissance du Service Social de l'Enfance et d'apprécier son travail ; il souhaitait qu'une expérience inspirée des mêmes méthodes puisse être tentée auprès des jeunes majeurs pénaux qui lui étaient, parmi d'autres, présentés pour des infractions dépourvues de gravité mais dénotant une inadaptation sociale. C'était en somme une sorte de permanence sociale s'adressant aux cas les plus divers, les plus déconcertants, les plus dégradés parfois.

Quant à moi cette expérience, qui avait débuté sous les auspices et avec l'appui financier du Service Social de l'Enfance (S.S.E.) pour être ensuite reprise par un autre service de protection oeuvrant auprès du Tribunal pour Enfants, l'Aide Sociale aux jeunes, s'avéra, sous cette forme,

assez négative ; elle aurait exigé une toute autre infrastructure surtout dans cette période difficile où sévissait un terrible chômage (1931 - 1934). Je ne sache pas qu'elle ait été reprise dans les mêmes conditions.

En janvier 1935, j'entrai donc au Service Social de l'Enfance, pour faire un remplacement puisque, du fait de mon travail auprès du Petit Parquet, je " connaissais un peu les couloirs du Palais ". Je devais y rester 36 ans.

Depuis sa création, le service s'était considérablement développé sous l'égide de Mademoiselle VIEILLOT, puis de Mademoiselle Raymonde GAIN.

Il avait commencé à essaimer loin de Paris ; recevant en stage des assistantes sociales désignées dans leur département, et chargées à la demande généralement de magistrats qui connaissaient l'expérience parisienne, de promouvoir des services analogues sur le plan local.

Le Service Social de l'Enfance avait aussi ouvert des voies nouvelles et j'ai souvent l'impression de retrouver dans ses statuts (article 1) un écho des préoccupations de mon père :

" L'Association dite : SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE EN DANGER MORAL, fondée en 1923, a pour but d'aider l'autorité judiciaire dans sa tâche de protection, de préservation et de redressement de l'enfance et de la jeunesse, et de constituer une documentation de faits susceptible, par sa portée sociologique, de contribuer à des mesures nouvelles de préservation sociale ".

Le développement et l'histoire du Service Social de l'Enfance, celle de ses méthodes de travail peuvent être reconstitués à l'aide notamment, des archives minutieusement classées qui rendent compte de toutes les assemblées générales : des rapports moraux de la Secrétaire Générale, Madame SPITZER, des rapports de travail établis annuellement par la Directrice, du petit opuscule rédigé également par Madame SPITZER en 1942, pour le 20ème anniversaire de l'Association. Il y a là une mine à exploiter, mais ce serait un travail de longue haleine auquel je n'ai pas la prétention, ni la possibilité de m'attaquer et que d'autres mèneront à bien.

Mon remplacement terminé et, revenue, la monitrice de l'équipe qui avait été éloignée quelques semaines pour maladie ou affaire de famille, je pris ma place d'assistante sociale dans l'équipe qui était spécialisée dans les affaires d'enfants délinquants, plus particulièrement des mineurs de 13 ans. Il s'agissait donc d'affaires qui auraient été pénales si elles avaient concerné des délinquants majeurs.

Le Service Social comptait maintenant six équipes dont chacune était dirigée par une monitrice chargée de l'organisation, de la répartition et de la supervision du travail, cinq de ces équipes s'occupaient d'affaires strictement civiles, d'enfants ou d'adolescents donnant des difficultés à leurs parents ou nécessitant une mesure de protection à l'égard d'une famille déficiente.

J'avais eu la chance dans mon équipe "délinquante" d'être placée sous la direction d'une monitrice, ou d'un chef d'équipe comme on disait alors, qui devait m'apporter énormément tant par son expérience et ses capacités professionnelles (elle avait connu avec Mademoiselle VIEILLOT, les débuts du Service) que par son caractère et ses exigences à son propre égard et à l'égard des autres. Avec elle, j'appris ce que je n'avais encore

qu'effleuré , à essayer de comprendre les causes des problèmes posés par les jeunes, par des entretiens avec les intéressés, les divers membres de la famille, leur environnement et surtout à exprimer c'est-à-dire à clarifier pour moi-même et à formuler ce qui pouvait être élucidé de ces inextricables difficultés.

Malgré l'existence d'une association de délégués à la Liberté Surveillée, nous étions souvent désignées pour assumer cette fonction, qui est aujourd'hui une partie de " l'Education en Milieu Ouvert ". Les enquêtes concernant les adolescents plus âgés et le travail de réinsertion dans la vie sociale les concernant, étaient le plus souvent (puisque nous nous occupions des plus jeunes) confiés à d'autres services qui étaient maintenant nés auprès du Tribunal pour Enfants. De même le Service médico-psychologique et social à la prison de la Petite Roquette dans la section recevant des mineures, qui avait d'abord fonctionné à l'initiative du Service Social de l'Enfance, était maintenant assumé par l'un de ces nouveaux organismes.

Le Service Social de l'Enfance avait été compris, dès le début par sa fondatrice Mademoiselle VIEILLOT, comme juxtaposé à un service de neuro-psychiatrie infantile, qui était né dans son sein ; celui-ci, muni des résultats de l'enquête sociale, examinait les enfants et proposait une solution après échange verbal avec l'assistante sociale . La consultation était assortie d'un examen de sang effectué par un spécialiste, ce qui permit d'engager maints traitements indispensables.

Parallèlement à ces créations, d'autres branches du Service Social de l'Enfance s'étaient développées, l'orientation professionnelle, le service de documentation pour certains cas de placement professionnel ou autres, la bibliothèque, etc ...

Mais la pratique du travail avait conduit à une autre innovation puisque Mademoiselle VIEILLOT avait été amenée à envisager, avec Madame SPITZER, la création d'un centre d'observation pour enfants (le premier en France) qui devait permettre d'observer et de " déconditionner " certains enfants, en vue d'une suggestion plus élaborée pour leur avenir.

Afin de parfaire leur information sur les créations étrangères, dans ce domaine, Madame SPITZER et Mademoiselle VIEILLOT partirent toutes deux, la première pour aller voir des réalisations en AUTRICHE où on était bien plus en avance que nous, la seconde pour parfaire sa formation aux ETATS-UNIS, afin de pouvoir prendre la direction de l'expérience projetée.

C'est ainsi que s'ouvrait en 1929, le centre d'observation du foyer de SOULINS à Brunoy qui devait plus tard s'enrichir de sections de rééducation. Il réside aujourd'hui à TIGERY (Essonne) vit et se développe comme le Service Social de l'Enfance dans le cadre de ce qui est devenu l' "ASSOCIATION OLGA SPITZER ".

Tout cet équipement auquel elles participaient (Service Social proprement dit), ou dont elles suivaient de loin les travaux (Centre d'Observation) constituait pour les assistantes un moyen de formation, de réflexion sur les rapports entre l'environnement et le développement de la personnalité de l'enfant, tout à fait exceptionnel à l'époque, moyen très enrichissant et dont nous étions de plus en plus reconnaissantes au Service, au fur et à mesure que nous en prenions conscience.

Tout cela est aujourd'hui trop répandu en France, trop connu, devenu trop évident pour qu'il vaille la peine de s'y attarder.

Il n'est peut-être pas très intéressant, d'autre part, d'évoquer plus avant les épisodes de ma " carrière " personnelle. Pourtant en faisant un travail de ce genre qui aurait voulu et aurait du être modeste, mais qui porte sur près d'un demi siècle, on côtoie un nombre infini de gens, d'initiatives, de réalisations auxquelles on est parfois, et ce fut mon cas, associée ; réalisations qui peuvent donner l'impression d'efflorescence anarchique, mais qui, souvent, ont annoncé la prise en charge progressive par les services publics d'activités nouvelles de protection de l'enfance.

Le travail, en effet, était devenu trop important, représentait maintenant une charge trop lourde pour rester indéfiniment le fait de la bienfaisance privée ; des modifications importantes de la législation en faveur de l'enfance, s'étalant d'ailleurs sur de nombreuses années, étaient intervenues.

C'est ainsi qu'en 1949, la Direction de l'Education Surveillée au Ministère de la Justice, considérant comme indispensable la possibilité d'une enquête sociale préalable à la décision du Juge, demanda à trois des services existant à Paris, dont la section du Service Social de l'Enfance qui m'occupait, d'en fonder un quatrième (ce fut le Service Social de Sauvegarde de la Jeunesse) auquel incomberait ce travail dans tous les cas qui ressortissaient du Juge des Enfants, nouveau-né de 1945. Ceci devait permettre un financement plus rationnel par les Pouvoirs Publics.

Une refusion dans le sein du Service Social de l'Enfance devait résulter de nouvelles modifications des textes, qui étendirent en 1958 les attributions du Juge des Enfants.

Puis un texte de 1959 provoqua la naissance des Services Publics et privés de Prévention, mais toujours pris en charge par les Pouvoirs Publics. Tout cela, comme la prise en charge matérielle par des organismes publics ou semi-publics de la Protection de l'Enfance en danger moral (les non délinquants), sera certainement conté de façon beaucoup plus complète et méthodique par celles de mes collègues qui s'attachent à l'histoire même du Service Social de l'Enfance. Ce qui, pourtant, devrait sans doute être noté ici, parce que j'y ai quelquefois été mêlée, c'est la place faite progressivement au Service Social par les Pouvoirs Publics dans les travaux préparatoires à des textes, dans l'exposé de ses méthodes et de ses rapports avec des services similaires à l'étranger (séminaires des NATIONS-UNIES auxquels j'eus la chance de participer), dans la participation à l'enseignement ou, plus modestement, à l'information des différents spécialistes de ces problèmes : magistrats, éducateurs, etc ...

Entre-temps et sur un plan beaucoup plus vaste étaient nés à l'initiative de quelques assistantes sociales du Service :

1) en 1934 :

Le syndicat d'assistantes sociales, affilié à la C.G.T. qui avait été celle de JOUHAUX, à l'époque où existait une autre confédération syndicale : la C.G.T.U.

Cette affiliation correspondait, dans l'esprit d'un certain nombre d'entre nous, (dans le mien en particulier), à un désir de faire connaître les besoins de notre profession en dehors de toute action politique (j'étais quant à moi très attachée au principe d'un syndicalisme apolitique), aussi bien

qu'à notre désir d'affirmer notre solidarité avec le monde ouvrier que nous côtoyions journallement et dont nous cherchions à aider les éléments les plus défavorisés.

Cette position ne fut pas comprise de tout le monde. Elle choqua un certain nombre de nos collègues qui ne nous en firent pas mystère car elle leur semblait incompatible avec l'idéal de désintéressement d'une assistante sociale. Mais je ne veux pas aborder ici, ni m'attarder davantage sur l'histoire des groupements professionnels qui se suffirait à elle-même si quelqu'un voulait s'y attacher.

Personnellement, je dois dire qu'après la guerre lorsque renaquit la vie syndicale, sans l'appui malheureusement de celles qui, comme Irène ROSSEL, avaient perdu la vie en déportation pour des activités de résistance, je fus très vite happée par une autre forme d'activité, celle qui se développait dans le secteur de l'enfance inadaptée, avec les Associations Régionales de sauvegarde, leur union sur le plan national et leur transformation plus tard en centres régionaux ; la naissance de l'Association Nationale (A.N.E.J.I.) qui regroupait les éducateurs, aujourd'hui assimilés dans bien des cas aux travailleurs sociaux et avec lesquels j'ai eu souvent l'occasion de collaborer, auprès desquels d'ailleurs j'ai appris beaucoup, surtout lorsqu'ils cherchaient eux-mêmes à comprendre à quoi nous, assistantes sociales, nous tendions dans nos services spécialisés.

2) Un terrain de rencontres privilégié fut, à partir de 1947, la Fédération des Services Sociaux près des Tribunaux de France et de l'Union Française, bientôt dénommée " FEDERATION NATIONALE DES SERVICES SOCIAUX DE PROTECTION DE L'ENFANCE", créée principalement par un groupe d'assistantes sociales Bretonnes, dont Jeanne LALOUETTE, celle-ci devait mourir accidentellement

pendant qu'en 1949 et 1950 je bénéficiais d'une bourse des NATIONS UNIES pour étudier la protection de l'enfance dans les Pays Scandinaves.

Il s'agissait de fédérer sur le plan national les nombreux services spécialisés de Protection de l'Enfance qui, dans toute la France, avaient vu le jour et s'étaient développés. La Fédération se donna d'abord pour tâche de rapprocher les services sociaux spécialisés, afin qu'ils puissent échanger leurs expériences, approfondir et préciser leurs méthodes de travail.

Les journées annuelles d'information ou de formation complémentaires organisées à l'occasion des assemblées générales ont fait pendant de longues années l'objet de compte-rendus dans les " Informations Sociales ".

Je ne rappellerai que quelques-uns des thèmes d'étude qu'elles ont mis à l'ordre du jour au cours des années :

- 1953 : A STRASBOURG

Contribution des services sociaux spécialisés à l'observation du mineur inadapté.

- 1955 : Action éducative auprès des mineurs en danger et prévention (2 sujets en apparence très différents mais très connexes).

Introduction par des Juristes sur le droit des personnes.

- 1957 : A PARIS

L'enquête sociale sur l'attribution de la garde de l'enfant en matière de divorce.

